

## VIVRE SAINEMENT

Les gouvernements en viennent de plus en plus à considérer qu'il est nécessaire d'adopter une approche stratégique de la gestion des produits chimiques pour préserver la santé des personnes et la salubrité de l'environnement. Les produits chimiques font partie du monde moderne. Ils sont partout, qu'il s'agisse des produits que nous utilisons ou bien des aliments que nous consommons. L'industrie chimique mondiale contribue pour 3,75 % au produit intérieur brut de la planète qui est de 40 trillions de dollars; sur le marché près de 70 000 produits sont aujourd'hui disponibles et on en commercialise 1 000 nouveaux environ chaque année. Nombre de ces produits chimiques lorsqu'ils ne sont pas utilisés ou éliminés correctement, posent un grave problème sanitaire pour les personnes, la faune et la flore sauvages et l'environnement. Le programme relatif aux substances chimiques du PNUE constitue le principal catalyseur au sein du système des Nations Unies en mesure d'assurer une gestion satisfaisante des produits chimiques dangereux. Par le biais de ce programme le PNUE s'emploie à favoriser la sécurité des produits chimiques en appuyant les mesures de portée mondiale visant à traiter les questions suscitant des préoccupations au niveau international dont les produits chimiques sont à l'origine, en donnant accès aux pays aux informations sur les produits chimiques toxiques et en les dotant des moyens leur permettant de gérer les risques présentés par les produits chimiques durant leur cycle de vie. En septembre 2005, a été organisée l'avant dernière réunion d'une série de réunions ayant pour objet la formulation d'une approche stratégique de la gestion des produits chimiques (SAICM) qui sera adoptée lors d'une conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, juste avant la réunion de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE en février 2006. C'est en 2002 que le Conseil d'administration du PNUE a demandé que soit institué ce processus que

le Sommet mondial pour le développement durable a ultérieurement adopté. Le Sommet mondial de 2005 l'a également approuvé. L'Approche stratégique définira une politique générale de portée mondiale permettant de réaliser l'objectif fixé par le Plan d'application de Johannesburg selon lequel d'ici à 2020 les produits chimiques seront produits et utilisés selon des modalités réduisant le plus possible les incidences néfastes importantes qu'ils peuvent avoir sur l'environnement et la santé des personnes. Le processus d'élaboration de l'Approche stratégique a été mis en œuvre par le PNUE, le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique et le Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. Le service « produits chimiques » du PNUE assure le secrétariat de la SAICM et collabore avec tous les partenaires.

Au titre de l'Approche stratégique l'accent sera mis sur les moyens de favoriser le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la gestion améliorée des produits chimiques. L'une de ses principales contributions consistera en l'amélioration de la mise en œuvre des traités traitant des questions soulevées par les produits chimiques. Les gouvernements ont adopté plus de 50 accords régionaux et internationaux sur les produits chimiques et la gestion des déchets. Les principaux traités de portée mondiale sont le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1987), la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (1989), la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (1998) et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (2001).

Le Directeur du Service « produits chimiques », M. John Buccini, en compagnie de Mme Viveka Bohn, Présidente de la SAICM et de M. Matthew Gubb, du secrétariat de la SAICM, lors de la troisième réunion préparatoire chargée de formuler l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) qui sera adoptée au cours d'une conférence internationale sur la gestion des produits chimiques juste avant la réunion de la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE en février 2006.





Un agent du département de l'environnement teste des échantillons d'eau d'habitation, le 25 novembre 2005 à Harbin, au nord-est de la Chine, après l'explosion survenue dans l'usine pétrochimique Jilin qui a entraîné la pollution des eaux du fleuve Songhua. Une équipe a été dépêchée par le PNUE en Chine, en décembre, à l'invitation de l'administration d'état chinoise chargée de protéger l'environnement pour débattre de l'incident avec les responsables locaux et nationaux. © China Photos/Getty Images.

## POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

La première réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), qui est entrée en vigueur en mai 2004, a eu lieu à Punta del Este (Uruguay) du 2 au 6 mai 2005. Cette Convention est un traité de portée mondiale qui vise à protéger la santé des personnes et l'environnement contre les effets des polluants organiques persistants grâce à des mesures visant à réduire puis éliminer leurs rejets. Ces produits chimiques peuvent porter atteinte aux systèmes nerveux et immunitaire des humains, provoquer des cancers et des troubles de la reproduction et avoir des incidences sur le développement normal des nouveaux-nés et des enfants. Les POP ont des effets similaires sur la faune et la flore sauvages. Alors que la gravité des risques varie d'un POP à l'autre, ils présentent néanmoins tous quatre propriétés : ils sont hautement toxiques; ils sont stables et persistants, pouvant demeurer des années ou des décennies durant

dans le milieu avant d'être dégradés en produits moins dangereux; ils s'évaporent et se propagent sur de longues distances dans l'atmosphère et l'eau et ils s'accumulent dans les tissus adipeux des humains et de la faune sauvage. Aux termes de la Convention, les Parties sont tenues de prendre des mesures pour les 12 POP retenus dans un premier temps. Le PNUE assure le secrétariat de la Convention et met en œuvre les mesures visant à l'appuyer.

Lors de la réunion de Punta del Este, les Parties ont adopté 25 décisions. Un mécanisme a été retenu qui permet de demander la prorogation de dérogations temporaires permettant de surseoir à l'élimination de certains POP, et les participants sont parvenus à une conclusion en vertu de laquelle les pays utilisant actuellement le DDT pour lutter contre les vecteurs de maladies pourraient continuer d'utiliser cette substance jusqu'à que des solutions de remplacement appropriées et rentables soient disponibles localement et permettent de renoncer durablement à ce produit. Des directives visant le mécanisme de financement





Cette statue inuit, qui représente une mère portant un bébé dans ses bras assise sur une estrade, est exposée à chaque réunion sur les POP pour rappeler aux participants les effets sur la santé des polluants organiques persistants et l'importance des travaux visant à les éliminer de l'environnement. Les POP s'accablent dans la chaîne alimentaire et constituent une menace particulière pour les mères allaitantes, notamment celles dont l'alimentation est constituée en grande partie de mammifères marins et de poissons. Lors de la première réunion des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, tenue à Punta del Este (Uruguay), du 2 au 6 mai 2005, les représentants ont adopté un grand nombre de décisions nécessaires pour mettre en œuvre la Convention. Ils ont également décidé à l'unanimité d'implanter le secrétariat de la Convention à Genève.

de la Convention ainsi qu'un mémorandum d'accord avec le Conseil du Fonds pour l'environnement ont finalement été approuvés, tandis que des dispositions ont été prises au sujet de la façon dont on pourrait apprécier les progrès faits dans la voie de la réduction des teneurs en POP de l'environnement grâce à la Convention.

La réunion a créé trois organes subsidiaires : un Comité d'étude des POP, responsable de l'évaluation des produits chimiques qu'on devrait éventuellement ajouter à la liste des POP, un Groupe d'experts sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales qui élaborera ultérieurement des directives aux fins de réduction des rejets dans l'environnement de POP produits de manière non intentionnelle et un Groupe de travail à composition non limitée sur le non respect qui élaborera des procédures pour déterminer les cas de non respect des dispositions de la Convention. En novembre 2005, le Comité d'étude des POP s'est réuni pour la première fois et a conclu que cinq nouvelles substances retenues en vue de leur inscription sur la liste des produits visés par la Convention répondaient aux critères d'inscription et devraient faire l'objet d'une évaluation plus poussée.

### **CONSENTEMENT PREALABLE EN CONNAISSANCE DE CAUSE**

La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, entrée en vigueur le 24 février 2004, a été négociée sous les auspices du PNUE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui en assurent conjointement le secrétariat. L'objet de la Convention de Rotterdam est de permettre aux pays Parties de se mettre en garde les uns les autres quant aux risques éventuels présentés par des substances chimiques et de

veiller à ce que le commerce de ces substances soit transparent. La clé de voûte de la Convention est sa procédure PIC, qui est juridiquement contraignante. Un produit chimique peut être inscrit sur la liste des substances visées par la procédure PIC si deux pays ou plus d'au moins deux régions ont pris des mesures pour l'interdire ou en restreindre l'utilisation pour des raisons de santé ou d'environnement.

La deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam a eu lieu à Rome (Italie), en septembre 2005. Un certain nombre de questions ont été examinées dont celles d'un mécanisme de financement éventuel de la Convention, des possibilités de synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que plusieurs questions émanant du Comité d'étude des produits chimiques. Le secrétariat conjoint PNUE/FAO a également convoqué plusieurs ateliers pour des pays et groupes sous-régionaux aux fins d'appui à la mise en œuvre au niveau national des obligations énoncées par la Convention.

### **RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Le renforcement des capacités est un élément essentiel de l'activité du Service « produits chimiques » du PNUE. En 2005, un appui a été fourni aux gouvernements afin qu'ils s'attèlent aux questions de gestion des produits chimiques prioritaires par le biais de nombreux ateliers et conférences. Une grande diversité d'orientations et d'informations en ont découlé qui visent à aider les pays et ceux qui s'intéressent à la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, notamment au repérage de leurs sources et à la quantification de leurs rejets, à la réduction de l'emploi des POP et d'autres substances dangereuses ou à leur élimination, ainsi qu'à l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre.

A titre d'exemple on peut citer le Réseau d'échange d'informations sur la gestion des produits chimiques

(CIEN), qui est un partenariat constitué par le PNUE et l'Agence pour la protection de l'environnement des Etats-Unis, en vue de mettre les pays mieux à même d'avoir accès aux informations sur les produits chimiques et de les échanger afin de pouvoir prendre des décisions, et notamment pour fournir une formation aux agents publics responsables de la gestion des produits chimiques. A ce jour, 39 pays africains et 8 pays d'Amérique ont bénéficié de ce partenariat.

Pour un meilleur accès à l'information sur les technologies de gestion de l'environnement écologiquement rationnelle, un serveur a été mis en place au Bénin pour les pays africains au titre d'un système dénommé Environmentally Sound Technologies Information System (ESTIS) (Système d'information sur les technologies écologiquement rationnelles). Le serveur appuiera les activités du Réseau CIEN entreprises au niveau national et mettra chaque pays mieux à même de diffuser des informations sur la gestion des produits chimiques. Il dotera également les pays de plus grands moyens pour créer des réseaux nationaux et sous-régionaux.

Les Registres de rejets et de transferts de polluants sont également un autre important moyen de gestion sans danger des produits chimiques. L'établissement des registres a été encouragé par toutes les principales instances s'intéressant à l'environnement. En 2005, l'accent a été mis sur l'élaboration d'un projet pilote

pour la région de l'Asie et du Pacifique. Toujours la même année, le PNUE a mis en circulation un logiciel permettant de faire l'inventaire et d'évaluer les risques présentés par les PCB, qui sont des produits chimiques dangereux. Le logiciel a été conçu par le secrétariat de la Convention de Bâle qu'administre le PNUE. Les PCB, qui entrent dans le champ d'application de la Convention de Bâle, devraient être éliminés en vertu de la Convention de Stockholm sur les POP d'ici à 2025.

### METAUX LOURDS

L'année 2005 a constitué une avancée dans les efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre les risques que le mercure – métal lourd à l'origine d'une grande variété de problèmes médicaux – fait peser sur la santé et l'environnement. En 2003, après avoir examiné l'évaluation mondiale du mercure à laquelle avait procédé le PNUE, le Conseil d'administration du PNUE a décidé qu'en raison du nombre suffisant de preuves attestant l'importance des incidences néfastes au niveau mondial du mercure, la communauté internationale était fondée à adopter de nouvelles mesures pour réduire les risques que ce produit présentait pour la santé des personnes et l'environnement et il a décidé qu'il convenait d'adopter le plus tôt possible des mesures aux niveaux national, régional et mondial pour le court et le long termes.



Parmi les déchets dangereux suscitant de plus en plus de préoccupations figurent les déchets dits « déchets électroniques ». La généralisation des produits électroniques tels que les téléphones portables et les ordinateurs a créé un nouveau problème d'environnement. En Asie et dans le Pacifique, les déchets électroniques sont au nombre des déchets dont le volume augmente le plus rapidement. Malgré les initiatives prises dans certains pays, les organismes responsables de la gestion des déchets dans cette région ont une connaissance insuffisante de la composition des déchets électroniques et de leur gestion avisée. De plus, dans la plupart des pays de la région, la situation en ce qui concerne ces déchets demeure inconnue et les pays ne disposent ni des méthodes ni des directives normalisées nécessaires pour faire un bilan. Le PNUE favorise une bonne gestion des déchets électroniques en Asie et dans le Pacifique en entreprenant de renforcer les capacités au niveau régional. Une consultation d'experts a été organisée en novembre 2005 en vue d'examiner l'initiative régionale proposée.

UNEP/GRID Arendal





Des représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de la Convention de Bâle ont assisté à la deuxième réunion du Groupe de travail mixte sur la mise au rebut des navires en décembre afin de s'assurer que leurs dispositifs respectifs en matière de mise au rebut sont complémentaires. La campagne visant à résoudre les problèmes de santé, de sécurité et d'environnement posés par cette activité a acquis une nouvelle urgence en raison de l'entrée en vigueur de l'amendement de l'OMI qui avance la date de mise hors service des pétroliers à simple coque et interdit à ces navires de transporter des hydrocarbures lourds. Cette mesure devrait accroître le nombre de navires pouvant être recyclés dans un proche avenir. Les navires vendus pour être démantelés peuvent contenir des substances dangereuses pour l'environnement, telles que l'amiante, des métaux lourds, des hydrocarbures et des substances dégradant l'ozone. Des inquiétudes ont été suscitées par les conditions de travail et le milieu de travail sur de nombreux sites de démantèlement des navires du monde entier. Le Groupe de travail examinera les programmes de travail respectifs des trois partenaires en matière de mise au rebut des navires en vue de prévenir les doubles emplois ou le chevauchement des responsabilités. Il cherchera également à identifier les nouveaux besoins, à procéder au premier examen détaillé des directives pertinentes des trois organisations relatives à la mise au rebut des navires, à recenser les lacunes et les chevauchements éventuels et il étudiera les mécanismes de nature à favoriser la mise en œuvre conjointe des directives. © F. Ardito/UNEP

Donnant suite à cette décision, le PNUE a créé un programme visant le mercure pour appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour en réduire l'emploi et les rejets ou les éliminer. En février 2005, à l'occasion du Conseil d'administration du PNUE, les gouvernements ont approuvé l'élargissement du programme d'étude sur le mercure visant à déterminer les quantités de ce produit qui étaient commercialisées et fournies dans le monde entier. Ils sont également convenus de favoriser les meilleures techniques disponibles pour en réduire les émissions et améliorer la diffusion des renseignements sur les risques que présente ce produit pour les groupes vulnérables tels que les femmes enceintes et les mères allaitantes qui consommaient du poisson et des mammifères marins contaminés.

L'objectif immédiat du programme est d'entreprendre des activités d'assistance technique et de renforcement

des capacités en vue d'appuyer les efforts des pays tendant à lutter contre la pollution par le mercure. En 2005 et 2006, le programme sera axé sur l'élaboration d'un rapport résumant les informations sur l'offre, le commerce et la demande de mercure et les mesures facilitant la constitution de partenariats entre gouvernements, organisations intergouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé, et une plus forte mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires pour soutenir les efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial, ainsi qu'en matière de renforcement des capacités. S'agissant d'autres métaux lourds, le PNUE a entrepris d'examiner les informations scientifiques sur le plomb et le cadmium en mettant en particulier l'accent sur la propagation de ces substances dans le milieu, afin que les débats à venir sur la nécessité de prendre des mesures au niveau mondial soient fondés.

**UN ENVIRONNEMENT SALUBRE**

Il est aujourd'hui bien établi que les risques pesant sur l'environnement sont parmi les principales causes de mortalité et de morbidité au niveau mondial et qu'ils constituent un obstacle au développement économique, en particulier dans les pays les plus pauvres. Toutefois, en dépit de la profusion des connaissances scientifiques et des nombreux exemples d'interventions efficaces, les progrès faits dans la protection des écosystèmes et des biens et services qu'ils assurent aux populations humaines ont été limités. Les rapports existant entre la santé des personnes et la salubrité de l'environnement ont à nouveau été mis en relief en 2005 dans l'*Annuaire GEO* du PNUE qui souligne les problèmes posés par l'apparition et la réapparition de maladies ayant pour origine les modifications de l'environnement, ainsi que dans le rapport sur l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire intitulé *Ecosystems and Human Well-being: Health Synthesis* (Écosystèmes et bien-être des personnes : synthèse sanitaire).

Pour traiter ce problème, le Gouvernement canadien a lancé une initiative en septembre 2002, à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable, visant à établir des liens entre la santé et l'environnement (HELI). Un comité directeur international constitué du PNUE et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a été mis en place et des fonds ont été attribués aux deux organisations pour qu'elles mettent en œuvre la première phase de l'Initiative entre novembre 2003 et mars 2005. L'objectif ultime de l'Initiative HELI consiste en la mise en œuvre des résolutions du Sommet mondial pour le développement durable en vue de favoriser l'avènement d'un développement durable et de réduire les incidences néfastes sur la santé humaine de l'environnement. L'initiative est axée

sur l'amélioration de la prise de décisions. Des équipes multisectorielles ont été mises en place pour appliquer l'approche HELI aux principales questions d'environnement et de santé dans des domaines tels que la gestion intégrée des eaux et l'efficacité des mesures en Jordanie, la gestion des produits agrochimiques et du bétail en Ouganda et l'utilisation des produits chimiques agricoles en Thaïlande. L'étape suivante du projet consistera à consolider ces mesures et à les exploiter plus largement, d'une manière plus efficace et plus soutenue au niveau national en allant au-delà des projets pilotes initiaux. En Asie et dans le Pacifique, l'OMS et le PNUE ont également organisé une réunion de haut niveau sur la santé et l'environnement dans les pays d'Asie du Sud-Est et de l'Est, à Bangkok, en décembre 2005, en prévision de la réunion régionale ministérielle sur la santé et l'environnement qui aura lieu en 2006.

Le PNUE est également associé au secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants établi à Vienne (Autriche). Le Comité évalue l'exposition, aux niveaux mondial et régional, aux rayonnements ionisants ayant pour origine la production d'électricité nucléaire, les activités militaires, industrielles et de recherche, les accidents, les radiations naturelles et les diagnostics médicaux et les procédures thérapeutiques. Il étudie également les progrès faits dans la compréhension scientifique des mécanismes par le biais desquels les radiations peuvent avoir des incidences sur la santé. Les études du Comité fournissent la base scientifique utile aux organismes des Nations Unies pour formuler des normes en matière de protection radiologique. Le Comité s'emploie à faire mieux comprendre les incidences de l'accident de Tchernobyl en Ukraine. En 2005, il a participé au Forum de Tchernobyl, dont la mission consiste également à étudier les incidences sur la santé des rayonnements résultant de l'accident.

